



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240523038 • Individualisation des subventions aux Associations

Le jeudi 23 mai 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 17 mai, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

12 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Christine MILÉSI, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

5 absents : Lucette ORTIZ-CASTILLO ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, René DRAGUÉ ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Armel BRIAND.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'inscription au budget primitif 2024 de la Commune d'une somme de 60.000 € au compte 65748 intitulé « subventions de fonctionnement aux autres personnes de Droit Privé » ;

Expose que, conformément à l'Article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer sur l'attribution 2024 des subventions aux Associations afin d'individualiser les crédits par bénéficiaire ;

Indique que les subventions seront payées en fonction des réalisations et que s'il y a lieu les sommes non utilisées seront réintégrées au budget de la Commune ;

Présente à l'Assemblée un projet d'individualisation de montants de subventions, établi en fonction des dossiers de demande adressés à la Commune par les Associations, dont le montant total est de 54.900 € ;

Indique que les critères d'individualisation retenus sont :

- Le montant de la trésorerie au jour de la demande
- Le nombre d'adhérents que compte l'association
- La motivation des actions à mener lors de l'exercice 2024

Il est mentionné que Monsieur Christian BERNARD et Madame Amandine DUCHATEAU, présidents d'associations, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 14 voix pour,

Approuve l'individualisation des montants de subventions 2024 aux Associations selon le tableau d'individualisation suivant :

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 066-216602300-20240523-20240523038-DE



Désignation :	Subventions 2024
AAPMA Pêche	500 €
ACCA Chasse	400 €
Amicale Donneurs de Sang	400 €
Amicale des Pompiers	500 €
Amistat Sardanista Vinça	2.000 €
Amistat Sardanista Vinça Exceptionnelle Saint-Julien	2.000 €
Association Jardins Familiaux	700 €
Association Jean-Pierre Cavaillé	4.000 €
Badminton	200 €
Bojos de muntanya (Ronda de Bojos)	1.000 €
Boules Bretonnes Vinçanaises	200 €
Casal del Conflent	1 000 €
EBC Vinça	10.000 €
Ecole de Rugby Canigou	1.000 €
FNACA	400 €
Football Club Vinça	11.000 €
Gymnastique volontaire de Vinça	700 €
La Farandole des Nin's	1.500 €
Les Archers de Vinça	1.000 €
Pierre-Fleurs	400 €
Souvenir Français	200 €
Tennis Club Vinça	600 €
Triathlon Conflent Canigó	400 €
UNRPA « Ensemble et Solidaires »	500 €
V Cédill	12.000 €
Vinça New Danc	2.000 €
Vinça Pétanque	300 €

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 066-216602300-20240523-20240523038-DE

